



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2023
Séance	:	3

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2023	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNALE	4
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	7
	7.1 ASIJ	7
	7.2 ASEL.....	10
	7.3 ORPC	10
8.	PRÉAVIS N° 07/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE	11
9.	PRÉAVIS N° 09/2023 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 .	13
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	19
	10.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	19
	10.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX	20
	10.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	20
	10.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	21
	10.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	21
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	22

Ouverture de la séance

M. le Président Christian Feusi se dit immensément honoré de présider sa première séance du Conseil communal des années 2023-2024, par suite de la passation de pouvoir du 11 juillet 2023.

Il ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Feusi

Sont excusés : Mme Carole Genoud
Mme Roselyne Hervé
Mme Mireille Roquigny
M. Philippe Berthoud

Absents : Mme Maud Müller
M. Mohamed Fkir

Sont présents : 52 Conseillères et Conseillers

M. le Président Christian Feusi constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2023

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023.

La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Christian Feusi relève que l'ordre du jour a été envoyé le 5 septembre 2023. En date du 26 septembre 2023, un ordre du jour modifié a été adressé aux Conseillères et Conseillers, pour donner suite à la démission de M. le Conseiller Antoine Eichelberger.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Préavis n° 07/2023 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie
9. Préavis n° 09/2023 : Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi soumet l'ordre du jour modifié au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNALE

M. le Président Christian Feusi indique qu'en remplacement de M. le Conseiller Antoine Eichelberger démissionnaire, un siège attribué au groupe des Vert.e.s est vacant.

Il invite Mme Violaine Rallu à venir devant l'assemblée qui se lève, puis procède à la lecture du serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Après la lecture du serment, Mme Violaine Rallu est appelée par son nom. Elle lève la main droite et répond « *Je le promets* ». L'assemblée l'applaudit.

M. le Président Christian Feusi prend acte de la promesse de Mme Violaine Rallu, la déclare formellement Conseillère communale de Savigny pour la législature 2021-2026, la félicite pour son élection, l'invite à prendre place au sein de l'assemblée et lui remet le classeur des Règlements communaux.

Les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 53.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 19 juin 2023, M. le Président Christian Feusi communique les courriers reçus et traités :

- 21.06.2023 L'Association des Communes Vaudoises invite le Président du Conseil communal à participer à la revue de son 20^{ème} anniversaire.
- 03.07.2023 Mme Fabienne Gheza, secrétaire du Conseil communal d'Épalinges, demande si Savigny serait d'accord que la collaboration Épalinges-Savigny en cas de panne du nouveau logiciel SuisseVote soit mentionnée dans un article du magazine Point CommUNE.
Cette demande a été traitée par la Municipalité, laquelle a donné son accord.
- 06.07.2023 UCV-Info.
- 11.07.2023 Le Bureau électoral cantonal transmet un lot de bulletins fictifs en rapport avec l'élection au Conseil des États afin de se familiariser avec ce nouveau format.
- 12.07.2023 Le secrétariat ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) transmet une invitation à visiter l'entreprise V-ZUG et la vieille ville de Zoug le 21 septembre 2023.
- 20.07.2023 La DGMR envoie ses recommandations concernant l'affichage politique respectueux de la circulation routière.
- 24.07.2023 L'Abbaye des carabiniers et Patriotes de Savigny invite le Président du Conseil communal à participer à leur abbaye qui aura lieu du 31 août 2023 au 3 septembre 2023.
- 28.07.2023 Le Comité de direction de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannoise) invite le Président du Conseil à participer à la cérémonie d'assermentation et de promotion de Police Est Lausannoise le 5 septembre 2023 à Pully.
- 10.08.2023 Le Bureau électoral cantonal informe que la formation à l'attention des personnes en charge du dépouillement des élections fédérales 2023 est en ligne.

-
- 21.08.2023 Rappel du secrétariat ARMOUP pour la manifestation du 21 septembre 2023.
- 23.08.2023 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) invite à son assemblée générale du 27 septembre 2023 à Lonay.
- 24.08.2023 Le secrétariat ARMOUP envoie son programme de formation continue pour le deuxième semestre 2023.
- 29.08.2023 Le Bureau accuse réception du quiz de Terranova concernant la campagne de sensibilisation à la sécurité informatique.
- 05.09.2023 M. Antoine Eichelberger transmet sa démission du Conseil au Bureau.
- 07.09.2023 UCV-Info.
- 11.09.2023 Le Bureau électoral cantonal envoie ses instructions pour les élections fédérales du 22 octobre 2023.
- 14.09.2023 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois informe que la documentation relative à son assemblée générale du 27 septembre 2023 peut être consultée sur leur site.
- 15.09.2023 La Préfecture de Lavaux-Oron informe que des places pour la formation en présentiel pour les élections fédérales 2023 sont encore disponibles.
- 19.09.2023 La société COMEGA Sàrl à Pully adresse un courrier intitulé « Renforcer la participation politique communale grâce à notre manuel et notre formation ».
- 22.09.2023 Le Bureau électoral cantonal transmet des informations complémentaires pour le dépouillement du scrutin des élections fédérales.
- 27.09.2023 Le secrétariat ARMOUP invite à un Webinaire le 11.10.2023 de 13h à 14h sur la nouvelle loi sur la protection des données.
- 02.10.2023 Dans le cadre de la cybersécurité à Savigny, le Président et la Secrétaire du Conseil communal sont invités à effectuer un cours en ligne intitulé « Introduction à la sécurité de l'information ».
- 03.10.2023 Mme la Conseillère Mireille Roquigny transmet sa démission de la Commission des finances au Président du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Formation élections fédérales

M. le Président Christian Feusi communique que le 29 juin 2023, une délégation du Bureau s'est rendue à Morges pour une séance d'information en vue des prochaines élections fédérales du 22 octobre 2023.

Séance du Bureau

M. le Président Christian Feusi informe qu'en date du 30 août 2023, le Bureau s'est réuni afin de préparer les élections fédérales du 22 octobre 2023 et établir l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023.

Formation en présentiel élections fédérales

M. le Président Christian Feusi relève que des membres du Bureau se sont rendus le 3 octobre 2023 à Lausanne pour une formation en présentiel sur les élections fédérales.

Paramétrage du scanner

M. le Président Christian Feusi informe qu'à l'issue de sa séance de Bureau du 4 octobre 2023, les responsables du Bureau électoral ont paramétré le scanner dans SuisseVote pour le dépouillement du Conseil des États.

Conseil communal du 20 novembre 2023

M. le Président Christian Feusi informe l'assemblée du fait que la date de réserve du 20 novembre 2023 ne sera pas activée.

Problèmes d'envoi des documents électroniques

M. le Président Christian Feusi prend la parole au nom de Mme la Secrétaire du Conseil communal. Celle-ci prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour les problèmes rencontrés lors du téléchargement des documents. L'ancien système d'envoi ne fonctionnant plus, elle a cherché une nouvelle manière de procéder et, avec l'aval de M. le Boursier Bertrand Pasche, elle utilise dorénavant l'application grosfichiers qui est suisse et gratuite.

Film sur Savigny

M. le Président Christian Feusi informe les Conseillères et Conseillers qu'après la clôture du Conseil communal, un film sur Savigny de quelques minutes sera projeté.

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Christian Feusi invite le délégué à l'ASIJ à venir s'exprimer devant l'assemblée. Il en profite pour demander à tous les intervenants de bien vouloir s'annoncer avant leur prise de parole, ceci afin de faciliter la transcription du procès-verbal.

7.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher transmet et commente les informations de son support PowerPoint projeté à l'écran, voir ci-après.

Il lit un extrait de l'ordre du jour de la séance du Conseil intercommunal qui s'est déroulée le 27 septembre 2023 à Vucherens :

- Préavis 03/2023 – Budget 2024
- Communications de M. Cédric Béguin, nouveau Directeur de l'Établissement Primaire et Secondaire du Jorat
- Divers

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe que pour Savigny, le budget représente environ 17 points d'impôts et relève les chiffres intéressants du tableau ci-dessous :

- Le total à la charge de la commune pour 2024 est de CHF 2'224'568.00.
- Le nombre d'élèves est de 408.
- Le coût par élève est de CHF 5'452.00.
- Le coût par habitant est de CHF 650.00, ce qui correspond environ aux 17 points d'impôts.
- Le loyer perçu est en légère augmentation, insuffisante de l'avis de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher, budgété à CHF 668'950.00.
- Le budget total de l'ASIJ est de CHF 9'365'040.00.
- Le transport représente CHF 2'181'450.00, soit CHF 1'219.00 par élève.
- L'emprunt est de 60 millions au 31.12.2023 et le plafond d'emprunt de 65 millions ne sera par conséquent bien entendu pas dépassé.
- En divisant le montant de CHF 9'365'040.00 par 88 classes, le coût annuel d'exploitation des infrastructures scolaires est de CHF 106'420.00 par classe.

ASIJ – Budget – infrastructures scolaires soit ≈ 17 points d'impôts

Entité	Libellé	2024 (budget)	2023 (budget)	2022 (réel)	2021 (réel)	2020 (réel)	2019 (réel)	2018 (réel)	2017 (réel)
Savigny	Total	CHF 2'224'568	2'144'646	1'678'545	1'543'728	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Elèves	Nb 408	405	405	373	365	352	346	
	Habitants	Nb 3'421	3'370	3'370	3'348	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF 5'452	5'295	4'145	4'139	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF 650	636	498	461	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF 668'950	644'500	635'000	632'262	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF 9'365'040	9'042'000	7'053'446	6'585'962	6'428'119	6'370'113	6'319'623	6'283'707
	Dont transport	CHF 2'181'450	2'108'450	2'087'498	2'026'983	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb 1'790	1'762	1'750	1'686	1'621	1'609	1'572	1'546
	Transport par élève	CHF 1'219	1'197	1'193	1'202	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF 60'000'000	55'250'000	49'665'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	30'129'000	
	Amortissement	CHF 2'487'600	2'487'600	1'281'535	1'276'736	1'645'752	1'343'121		
	Plafond emprunt	CHF 65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Budget 2024 exploitation infrastructures scolaires moyen par classe : CHF 9'365'040 / 88 = CHF106'420 par classe

En ce qui concerne la répartition par commune, M. le Conseil Jean-Jacques Schumacher détaille le tableau suivant :

- Pour Savigny, cela représente 22.79% en nombre d'élèves et 23.75% du budget, soit un montant de CHF 2'224'568,45 à charge de la commune.

ASIJ

Répartition par commune selon budget 2024

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF	
Corcelles-le-Jorat	59	485	154 340,04	164 067,49	318 407,53	
Forel/Lx	262	2 067	685 374,44	699 231,96	1 384 606,40	
Jorat-Mézières	433	3 110	1 132 698,97	1 052 061,64	2 184 760,61	
Montpreveyres	68	661	177 883,44	223 605,38	401 488,82	
Ropraz	73	529	190 963,11	178 951,96	369 915,07	
22.79 % (élèves)	408	3 421	1 067 300,65	1 157 267,80	2 224 568,45	23.75 % (budget CHF)
Servion	290	2 136	758 620,56	722 573,52	1 481 194,08	
Syens	21	164	54 934,59	55 478,49	110 413,08	
Vucherens	88	637	230 202,10	215 486,58	445 688,68	
Vulliens	88	632	230 202,10	213 795,16	443 997,26	
Totaux	1 790	13 842	4 682 520,00	4 682 520,00	9 365 040,00	

* Élèves au 01.08.2023 (y compris RAC et sport-étude et parapublic)

** Habitants au 31.12.2022

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher montre ensuite un récapitulatif des 88 classes par établissement scolaire, soulignant qu'aucune classe de réserve ne subsiste.

Sur un total de 1'790 élèves, la moyenne par classe est de 20 élèves, la répartition étant toutefois quelque peu différente entre le primaire et le secondaire.

Les classes et collèges

Localité	Lieu	Cycle	Nombre de classes	Réserve
Mézières	Raffort	Secondaire	23	
Mézières	Petit Collège	Primaire	3	
Carrouge	Gustave Roud	Primaire	24	
Servion	Les Gollies	Primaire	10	
Servion	Duvoisin	Primaire	2	
Savigny	Maison de commune	Primaire	2	
Savigny	Collège	Primaire	12	
Forel	Groupe scolaire	Primaire	10	
Forel	Grenet	Primaire	2	
Totaux			88	0 !?
			Elèves	
		Total	1790	
		Moyenne par classe	20	

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher poursuit en indiquant que M. Cédric Béguin, nouveau directeur, s'est présenté pour la première fois au sein de l'ASIJ. Il a parlé d'un sujet qui l'intéresse beaucoup, à savoir son approche des associations culturelles afin d'obtenir des synergies avec les écoles. L'approche avec le Théâtre du Jorat est effectuée et celle avec le Théâtre Barnabé est en cours.

Pour terminer, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève les points divers annoncés :

- L'inondation des sous-sols du collège de Carrouge où se pose un problème de responsabilité et des réparations à effectuer.
- En cours, le bouclage des comptes de la construction de Carrouge pour le préavis qui s'élevait à 37,5 millions.
- Les prochaines séances ont été fixées au 12.06.2024, 18.09.2024 et 04.12.2024.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour son intervention et invite le délégué à l'ASEL à venir s'exprimer devant l'assemblée.

7.2. ASEL

En tant que Président du Conseil intercommunal de l'ASEL, M. le Conseiller Fritz Burri informe que la cérémonie d'assermentation et de promotion a eu lieu le 5 septembre 2023 à Pully. Tel qu'indiqué lors d'une de ses précédentes interventions, il rappelle que les nouveaux policiers reçoivent maintenant un brevet fédéral à la fin de leur formation de deux ans à l'école de police. Ainsi, ils partagent le même statut que les gendarmes. Les nouveaux policiers assermentés font également partie de l'équipe sensée patrouiller à Savigny.

Pour terminer, M. le Conseiller Fritz Burri indique que la prochaine séance de l'ASEL aura lieu le 2 novembre 2023 et remercie l'assemblée.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour son intervention et invite le délégué à l'ORPC à venir s'exprimer devant l'assemblée.

7.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann transmet les informations sur l'ORPC, soit l'Organisation Régionale de Protection Civile, en tant que délégué pour Savigny et membre de la Commission de gestion.

Il rappelle que l'ORPC est chargée de diverses missions, notamment la protection civile, la gestion des abris publics, la sécurité lors d'événements et la formation de son personnel.

Le Conseil intercommunal du district de Lavaux-Oron s'est réuni le 11 juin 2023 à Oron et se réunira à nouveau le 12 octobre 2023.

M. le Conseiller Ralph Brühlmann communique ses commentaires concernant le rapport de gestion 2022 :

- Après deux années placées sous le signe de la COVID, l'année 2022 pouvait laisser augurer un retour progressif à une vie dite *normale*, soit sans les actions spéciales dédiées à la COVID.

- L'association a réussi à remplir ses missions et à reprendre l'instruction de ses membres.
- Elle a également pris des mesures pour gérer la pénurie d'énergie et renforcer la sécurité.
- L'organisation met en avant l'engagement du personnel professionnel et milicien de l'association ainsi que les défis auxquels elle est confrontée. Elle remercie les partenaires et les municipalités pour leur soutien continu.
- Tel que déjà évoqué l'année dernière, la nouvelle loi (LPPCI) pénalise l'ORPC qui a perdu 107 miliciens de ses effectifs en 2022.
- L'organisation s'est consolidée par ces mutations de personnel et dispose désormais d'un seul départ en intervention adapté à la réalité de ses missions : une centralisation à la caserne FIR de Forel, au cœur du district.
- En tant que membre de la Commission de gestion, M. le Conseiller Ralph Brühlmann dispose des chiffres concernant le budget 2024 de la protection civile qui se monte à CHF 1'866'200.00, soit un budget assez égal à celui de 2023 de CHF 1'870'400.00.
- Le montant total à charge des communes s'élève à CHF 1'514'900.00, le solde étant pris en charge par le canton, soit CHF 23.49 par habitant, situation inchangée par rapport à 2022 (situation au 31.12.2022, selon STATJD).
- Pour Savigny et ses 3'421 habitants, cela représente CHF 80'374.60.

M. le Conseiller Ralph Brühlmann termine en indiquant que la réunion s'est déroulée de manière professionnelle et efficace, avec à son issue un apéritif convivial et des discussions fructueuses. Il remercie l'assemblée et se tient à disposition pour toute question.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi remercie les délégués pour leurs interventions. Il les prie de transmettre leurs rapports à Mme la Secrétaire du Conseil communal afin de lui faciliter la rédaction du procès-verbal. Il en profite pour remercier les délégués qui les ont d'ores et déjà transmis.

8. PRÉAVIS N° 07/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE

M. le Président Christian Feusi invite le rapporteur M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

Par décision appuyée par quatre membres et une abstention, la Commission chargée d'examiner le préavis 07/2023,

Considérant :

- *Que le tracteur Mc Cormick F85 mis en circulation en 2011 doit être remplacé ;*
- *Que les options principales pour son remplacement ont été examinées ;*
- *Que le type de tracteur correspond aux besoins du Service de la voirie ;*
- *Que les conditions financières obtenues apparaissent comme étant raisonnables ;*

Recommande :

Au Conseil communal de Savigny d'approuver le préavis municipal n° 07/2023 et, ce faisant :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.00 TTC (nonante sept mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Patrick Glauser

M. le Conseiller Patrick Glauser interpelle au sujet des chaînes à neige non mentionnées dans le préavis. En effet, il souhaite savoir ce qu'il en est dans la mesure où ce véhicule est principalement destiné au déneigement et que les chaînes à neige sont très onéreuses.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix tient d'abord à s'excuser d'avoir laissé son portable ouvert en début de séance.

La raison est que sa maman malade est sortie de l'hôpital l'après-midi même et qu'elle se trouve seule à son domicile. L'appel ne provenait toutefois heureusement pas d'elle et elle n'a donc pas dû quitter précipitamment la séance du Conseil communal.

Elle répond à M. le Conseiller Patrick Glauser que ce nouveau tracteur sera équipé d'origine de pneus cloutés pour cet hiver, sans nécessité ainsi d'acquérir des chaînes à neige. L'offre intègre parallèlement des pneus gazon lesquels permettront l'entretien des terrains de sport et des différents endroits herbeux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 07/2023 du 19 juillet 2023 ;*
- Oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.00 TTC (nonante sept mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 07/2023 au vote.
Il est accepté à l'unanimité, moins trois abstentions.

9. PRÉAVIS N° 09/2023 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. Il invite le rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport.

En préambule à la lecture des conclusions, M. le Conseiller Alain Perreten indique qu'il convient de rendre à *Christian* ce qui est à *César*. Il transmet ses excuses pour la coquille invraisemblable qui s'est glissée en fin de rapport, soulignant qu'il ne s'agit pas d'un *copier-coller* par inadvertance. Malgré plusieurs lectures, il a adressé le rapport de manière erronée à Mme la Présidente en le terminant par « Copie à Mme Maud Müller, Présidente du Conseil communal ».

Conclusions

La situation financière de notre commune est stable. Le maintien du taux à 69% est l'outil approprié pour la conserver. Nos recettes fiscales doivent être assurées.

Encore une fois, la Cofin rappelle que la Municipalité lui a donné l'assurance de la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Cette dernière a usé d'une image poétique liée à notre environnement animalier, à savoir qu'il faut plutôt s'inspirer de l'écureuil plutôt que celle de la cigale.

C'est clairement la position de la Commission des finances.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- *D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025, tel que présenté ;*
- *De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'État.*

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour ne remet pas en cause le taux d'imposition proposé dans le préavis, qu'il approuve, mais pose deux questions et formule une remarque sur le *Plan d'investissement 2024-2028* fourni en annexe du préavis.

Sa première question porte sur l'investissement de CHF 665'000.00 en 2025, donc dans un futur relativement proche, pour une « extension façade nord du complexe scolaire pour réfectoire et salles d'appoint ». Il demande de quoi il s'agit précisément.

Sa seconde question porte sur la mise en œuvre du PECC. La Municipalité vient de choisir une dizaine d'actions, énumérées lors de la présentation publique du 14 septembre 2023.

En relation avec l'Action 11 PECC « Exemplarité de la commune dans l'exploitation de ses bâtiments », il se réjouit que le plan d'investissement contienne les assainissements énergétiques de l'ancien collège et du complexe scolaire pour un total d'un million et demi de francs de 2026 à 2028. Il demande cependant ce qu'il en est de l'assainissement des chauffages de ces bâtiments scolaires ainsi que d'autres bâtiments communaux. En effet, ces travaux pourraient s'inscrire dans le cadre de l'Action 14 PECC « Développer un réseau de chaleur d'origine renouvelable ». Lors d'un précédent Conseil communal, l'idée d'une solution basée géothermie qui serait en parfaite synergie avec l'installation photovoltaïque sur le complexe scolaire prévue pour 2026 de CHF 150'000.00 avait été évoquée.

De même, l'Action 16 PECC « Amélioration des infrastructures pour piétons et vélos » ne semble pas faire l'objet d'investissements, hormis les travaux de réfection de chaussées et trottoirs mentionnés concernant le centre du village. M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande pour quelle raison.

Sa remarque concerne l'aménagement du centre du village. Le plan d'investissement fournit une première idée des intentions de la Municipalité quant à la planification des travaux et leurs coûts, soit :

- En 2026, CHF 840'000.00 pour « finalisation parking nord » et « axe mobilité douce Place Forum – Complexe scolaire » ;
- En 2027, CHF 800'000.00 pour « réfections chaussée/trottoir au début des Route Mollie-Margot et Route de Chexbres » ;
- En 2028, CHF 1'585'000.00 pour « aménagement RC en traversée de localité ».

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour relève qu'aucune mention n'est faite de projet de remplacement du rural et pose la question de savoir s'il est repoussé après 2028.

Tout en étant parfaitement conscient que le *Plan d'investissement 2024-2028* ne constitue pas une planification détaillée et figée, il regrette que le Conseil communal ne dispose pas, à ce jour, d'une vue d'ensemble des aménagements. Il lui semble en effet de plus en plus nécessaire que les membres du Conseil communal aient la possibilité de s'exprimer sur l'articulation globale de ces aménagements avant que ceux-ci ne soient découpés en différentes tranches d'investissements et préavis.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'au vu des différentes questions posées, chaque Municipal y répondra par rapport à la répartition des dicastères.

Ainsi, elle passe la parole à M. le Municipal Christian Aeschlimann.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond à la première question. Effectivement, en 2025, un investissement de CHF 665'000.00 apparaît pour une « extension façade nord du complexe scolaire pour réfectoire et salles d'appoint », ceci en raison de la vétusté du pavillon et de la nécessité de construire un réfectoire aux normes ainsi que des salles d'appoint dont le nombre reste à déterminer.

Après ces travaux prioritaires en 2025, la rénovation du complexe scolaire au niveau de l'enveloppe énergétique sera étudiée. Ce dossier sera suivi par M. le Municipal Daniel Métraux.

Réponse de M. le Municipal M. Daniel Métraux

M. le Municipal M. Daniel Métraux répond concernant la question sur l'Action 11 PECC « Exemplerité de la commune dans l'exploitation de ses bâtiments ».

À la suite du *CECB Plus* effectué, tel qu'indiqué lors d'un précédent Conseil communal, la Municipalité a inscrit au plan des investissements, prioritairement, des travaux de rénovation des enveloppes énergétiques des bâtiments et la pose de panneaux photovoltaïques. Une fois ces travaux réalisés, les besoins en consommation des bâtiments seront étudiés. Ainsi, les travaux de chauffage pourront ensuite être réalisés sans être surdimensionnés par rapport à la réalité. La démarche est donc de faire d'abord l'isolation, puis le chauffage.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond concernant l'Action 14 PECC, fiche obligatoire du PECC, sur l'assainissement des bâtiments communaux.

Tel que cela avait été mentionné lors de la séance du 14 septembre 2023, le PECC va durer jusqu'en 2027. Il est évident que tous les bâtiments communaux ne pourront pas être assainis d'ici 2027. Ainsi, il y a lieu de mettre en place une planification de ces assainissements énergétiques au niveau de la temporalité et du financement.

Si les travaux d'assainissement de tous les bâtiments ainsi que le chauffage à distance étaient réalisés d'un seul coup, le montant total s'élèverait à 16 millions. C'est la raison pour laquelle un investissement sur 3 ans n'est pas possible. Il s'agira d'établir une planification dans une fourchette de 2030-2050. L'assainissement des bâtiments a été considéré comme prioritaire, en raison notamment de l'opportunité à réaliser l'extension au niveau du réfectoire scolaire. Il est plus logique de réaliser d'abord ces travaux-là pour ensuite s'occuper de l'isolation périphérique.

Le rapport du PECC indique qu'une réflexion sera menée quant à la construction financière des travaux et la question se pose de savoir si seule la commune va devoir financer le chauffage à distance.

Le sondage effectué dans le cadre du PECC a démontré qu'il y a en fait très peu de personnes intéressées à se brancher sur ce chauffage à distance parce qu'elles ont déjà pris des mesures en installant des pompes à chaleur air-eau ou air-air, c'est-à-dire qu'elles se sont finalement déjà engagées dans une rénovation énergétique. De plus, au centre du village, la densité est très faible.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en indiquant que, pour toutes ces raisons, la Municipalité a décidé d'avancer par petits pas.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond concernant l'Action 16 PECC. L'étude de la mobilité douce au sein de la commune s'effectuera dans le cadre du PACOM, soit le plan d'affectation communale, lequel va également être revu ces prochaines années.

Il faut savoir que cela ne dépend pas que de la volonté communale. Il y a lieu d'être synchronisé avec le canton, la DGMR et la stratégie vélos, donc pris dans une globalité, un ensemble qui contient la traversée du village et le réaménagement de la RC701. Par ailleurs, une piste cyclable ne peut pas être décidée au gré de la volonté communale.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en indiquant que ce sujet sera par conséquent traité dans le cadre de la globalité du village-centre.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que tel qu'évoqué par sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix ainsi que dans le cadre du rapport concernant le PECC, le plan de mobilité sera considéré en même temps que la révision du plan d'affectation. Il s'agira d'une analyse au niveau du territoire, liée à tous les éléments de l'aménagement du territoire. En effet, il n'est par exemple pas possible de décider d'une piste cyclable complètement séparée de la RC701 étant donné l'empiètement sur les SDA. Une pesée d'intérêts doit être faite dans le cadre d'un PACOM avec, peut-être, un peu plus de chance de pouvoir soit élargir une piste cyclable, soit en mettre une un peu plus satisfaisante que juste une ligne dessinée sur une route cantonale.

En ce qui concerne l'aménagement du centre du village, le schéma directeur, c'est-à-dire la vision initiale qui avait été exposée à la Maison de commune, n'a pas été abandonné. Seulement, voilà, il a fait réagir des personnes et la Municipalité se voit obligée de saucissonner les études.

En revanche, des ajustements seront peut-être nécessaires à effectuer, notamment dans la finalisation du parking 1. Pour l'instant, il a été laissé au niveau des investissements mais il n'est pas certain qu'il sera réalisé étant donné qu'il est lié au rural. Pour ce dernier, il ne s'agit pas forcément d'un investissement dans la mesure où des organismes, des fondations ou autres peuvent investir ou obtenir un droit de superficie déterminé.

L'objectif de la Municipalité est vraiment de pouvoir concrétiser une maison de santé comme évoqué par certains. Actuellement, des discussions sont menées avec deux médecins très motivés, dont un qui a grandi à Savigny, afin de pouvoir développer cet élément avec du logement adapté ou si nécessaire de développer un relais EMS. Mais pour qu'un tel établissement soit rentable, il est nécessaire d'avoir un certain nombre de chambres. Tous ces éléments et ces pesées d'intérêt par rapport à l'aménagement du territoire sont étudiés mais ils sont très longs à mettre en place.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny est en discussion avec la Direction générale de la cohésion sociale et la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) pour voir s'il serait possible de faciliter que Savigny soit une sorte de projet pilote en termes d'aménagement car, pour l'instant et en zone d'utilité publique, il n'est possible de réaliser que des EMS en raison des extrêmes restrictions en vigueur au niveau des aménagements. Il n'y a pas de possibilité de mixité de programme dans le cadre de ces projets. Ainsi, il est possible que ce projet n'aboutisse pas, malgré les discussions avec l'état et les partenaires. De plus et en définitive, cet investissement ne sera pas forcément un investissement effectué par la commune.

Concernant la réfection chaussée-trottoir au début de la Rte de Mollie-Margot et Rte de Chexbres, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'il s'agit plutôt d'un élément technique, surtout avec les conduites de l'eau.

Quant à l'axe de la mobilité douce Place du Forum, il est toujours lié avec le schéma initial puisque le souhait est de le maintenir. Dans un premier temps, il débute par une étude de gestion du stationnement. Le 21 septembre 2023, le bureau mandaté a effectué ses relevés. La semaine dernière, la Municipalité a rencontré l'association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum afin de leur réexpliquer le processus de l'étude. Comme demandé lors de la dernière séance du Conseil communal par Mme la Conseillère Daphnée Schäppi, des usagers avec un éventuel autre regard seront intégrés dans la réflexion, une fois les résultats connus, ceci afin de confronter les résultats de cette étude.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en indiquant qu'à ce stade, ce sont les éléments qu'elle peut donner, soulignant que la volonté de la Municipalité n'est pas de saucissonner. Cependant et parfois, il n'est pas toujours possible de déployer tout le programme à l'envie. De plus, il a toujours été dit qu'il s'étalerait sur plusieurs années.

M. le Président Christian Feusi remercie la Municipalité pour les éclaircissements donnés.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour remercie la Municipalité pour toutes ces précisions très utiles. Il est d'avis cependant qu'une présentation du concept global de l'aménagement du centre du village mériterait d'être effectuée dans le cadre du Conseil communal et auprès de la population. Il ajoute que certains éléments ont quand même changé depuis la présentation qui avait été faite dans les locaux communaux au début de la COVID, raison pour laquelle il argumente que la chose doit à nouveau être présentée de façon globale, que ce soit dans le journal de la commune ou devant le Conseil communal.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'à ce stade, une présentation publique ne sera pas effectuée puisque les éléments ne sont pas encore suffisants ni définitifs.

Avec une publication dans le journal, la population pensera que le projet est définitif. Dans les grandes lignes, le schéma tel qu'il avait été présenté est suivi, même si des modifications au niveau de la construction mais aussi de la gestion de la mobilité en termes de véhicules devront être apportées.

La Municipalité souhaite que tous les usagers s'acceptent et puissent utiliser ces espaces, qu'il y ait une coordination, une volonté en termes de mobilité douce. Il est nécessaire de réaménager l'espace autour du Forum en tenant compte également des besoins des commerçants avec leurs propres impératifs. Un équilibre doit donc être trouvé.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en indiquant qu'à priori, une proposition de Commission d'urbanisme sera discutée lors du prochain Conseil. Ce projet sera par conséquent également discuté dans le cadre de cette Commission d'urbanisme.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri relève que le Conseil communal avait accepté un crédit pour une étude d'un trottoir à la Route des Miguettes. Il constate qu'il est prévu de dépenser un demi-million pour ce trottoir et la réfection de la Route des Miguettes. Cependant, le Conseil communal n'a pas été mis au courant du résultat de cette étude pour cet éventuel trottoir.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix reprend les communications qu'elle avait transmises lors du dernier Conseil communal du 19 juin 2023. Elle avait informé que le préavis soumis au canton était revenu négativement le 17 janvier 2023. La Municipalité avait répondu une 3^{ème} fois au canton et un préavis positif pour la création d'un trottoir avait été obtenu. Dès lors, les études continuent. Elle anticipe sur ses communications de fin de séance. Les courbes du projet et le dessin de la chaussée du trottoir sont finalisés. Il y *aurait* la création d'un trottoir et un réaménagement de la route au niveau de ses courbes tout en restant sur le domaine public. Ce projet a été présenté aux propriétaires riverains directement concernés. La séance qui a eu lieu le 26 septembre 2023 s'est avérée très constructive et a mis encore en évidence quelques ajustements à peaufiner. Une nouvelle réunion est prévue le 19 octobre 2023. Lorsque le projet sera vraiment abouti, il débouchera sur une mise à l'enquête avec probablement un préavis l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu plus de résultats par rapport à l'étude encore en instruction ; cela prend beaucoup de temps.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 09/2023 du 25 août 2023 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025, tel que présenté ;*
2. *De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'État.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 09/2023 au vote.
Il est accepté à l'unanimité.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Étude sur la gestion du stationnement

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur ce qui a été brièvement évoqué à la suite de l'intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour dans le cadre du précédent préavis. Concernant l'étude sur la gestion du stationnement au centre de Savigny, la Municipalité a rencontré l'association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum le 4 octobre 2023. Les résultats des comptages ne sont pas encore connus car ils doivent d'abord être compilés par le Bureau de la mobilité mandaté. Un questionnaire sera transmis aux commerçants du centre du village afin de connaître notamment la surface totale de leurs commerces, le nombre d'employés, le nombre de places de stationnement qu'ils utilisent sur le domaine privé ou public, que ce soit pour leurs employés ou pour leurs clients.

Afin de donner suite à la demande de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi lors du dernier Conseil communal, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny invite volontiers cinq à six membres avec une diversité partisane à s'annoncer vers elle en fin de Conseil qui seraient intéressés à connaître les résultats de ces comptages en amont, avant un débat probablement au sein de la Commission d'urbanisme qui sera votée lors du prochain Conseil communal. Elle ajoute que Mmes les Conseillères Daphnée Schäppi et Josée Martin se sont déjà annoncées intéressées.

PECC

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle la restitution du sondage lors de la séance du 14 septembre 2023. La première phase du rapport étant terminée, elle a été transmise la semaine dernière à l'État de Vaud, plus précisément au Bureau de la durabilité, lequel déterminera ses commentaires dans les cinq à six semaines et le validera peut-être définitivement. S'il est validé de manière définitive, il sera publié sur le site internet de la commune.

Plan directeur cantonal 2050

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny transmet une information concernant le plan directeur cantonal 2050. Dans le cadre de sa révision *complète*, puisque la dernière révision du plan directeur cantonal était essentiellement destinée à mettre en application la LAT votée en 2013 et entrée en force en 2014, le canton de Vaud consulte la population vaudoise par un questionnaire. Elle invite à y répondre au travers du lien se trouvant sur le site de la commune de Savigny. En effet, en tant que citoyen, entreprise ou autre, il est important d'y répondre afin de savoir si plus de flexibilité est souhaitée sur le plan directeur cantonal actuel ou si, au contraire, la protection des sols doit être renforcée.

Plan comptable

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que Savigny a commencé le passage du plan comptable vaudois au plan comptable harmonisé MCH2. Le travail est en cours de même que la mise en place des logiciels comptables dédiés. Il s'agit d'un travail conséquent et important au sein de l'administration, surtout pour M. le Boursier Bertrand Pasche.

Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie l'assemblée pour sa confiance, respectivement pour la validation de l'arrêté d'imposition.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour ses communications.

10.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Nouveaux terrains de sport

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les utilisateurs des terrains de sport quasiment terminés. Ils sont utilisables aujourd'hui même s'il reste des détails à régler au niveau de l'éclairage par exemple. Les utilisateurs sont ravis et il n'a entendu que du positif sur ces installations. Il remercie le Conseil communal pour l'octroi du crédit à l'époque. Il est ravi de discuter avec des jeunes contents de pouvoir profiter de ces installations. Reste l'installation du mobilier urbain favorisant les contacts multigénérationnels sur cette place. Ce mobilier aurait déjà dû être livré mais des retards de livraison sont à déplorer.

M. le Municipal Daniel Métraux espère que le mobilier urbain pourra être posé avant l'hiver. En fonction de sa date de livraison ou en cas de neige, il sera posé au printemps.

Pour terminer, M. le Municipal Daniel Métraux invite chacune et chacun à venir profiter de cet endroit magnifique, une fois tout le mobilier urbain posé.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Daniel Métraux pour ses communications.

10.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis 05/2023

À la suite du préavis accepté par le Conseil communal en juin 2023, M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que l'installation des panneaux photovoltaïques de la STEP de Pra Charbon s'effectuera à partir de mars 2024 car les entreprises mandatées ont un agenda rempli et, en raison des nombreuses demandes, des problèmes de livraison des fournitures sont à déplorer. De plus et comme déjà annoncé, il y aura lieu de prendre des mesures pour maintenir la STEP en fonctionnement en cas de nouvelle période de pénurie. Selon un contact que M. le Municipal Jean-Claude Rochat a eu avec la Romande Énergie, cette dernière est un peu plus optimiste que l'année passée. Le doute subsiste même quant à d'éventuelles coupures de courant. Savigny a fait l'acquisition d'une génératrice livrée la semaine dernière et celle-ci sera fonctionnelle en cas d'interruption.

Parallèlement, quelques modifications sur les installations électriques ont dû être effectuées. La solution du *fonctionnement dégradé* a été décidée, c'est-à-dire que tous les équipements non nécessaires à l'épuration de l'eau usée ont été éliminés, ce qui a permis de diminuer la charge financière pour l'acquisition d'une génératrice qui est onéreuse. Ces éléments seront bien entendu annoncés avec un crédit complémentaire lors du Conseil de fin d'année 2023.

Station de pompage des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe qu'elle a été remise en réseau et qu'elle fonctionne. Quelques petits travaux de garantie de deux entreprises doivent encore être exécutés. Ainsi, il espère pouvoir présenter un bilan final lors de la prochaine séance.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Jean-Claude Rochat pour ses communications.

10.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann n'a pas de communication à formuler.

10.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Trottoir des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix indique que, comme évoqué plus haut, ce dossier prend du temps mais avance.

Subvention cantonale

Mme la Municipale Nicole Félix informe que la commune a reçu une subvention cantonale de CHF 178'100.00 pour la rénovation de la RC638, soit la Route de Mollie-Margot qui avait été refaite en nombreuses étapes.

Entretien des routes

Mme la Municipale Nicole Félix informe que l'entretien des routes s'est porté sur la Route de Nialin, St-Amour et le Chemin de Gremaudet ainsi que de nombreuses fissures et nids de poules sur l'ensemble du territoire de la commune.

Éclairage public

Selon le préavis voté en février, Mme la Municipale Nicole Félix informe que le changement des têtes des luminaires a débuté le 20 septembre 2023. Environ 50% des têtes ont déjà été changées pour des LED. Le mandataire en charge du dossier a reçu de nombreuses demandes de poses de décorations de Noël pour d'autres communes, commandes qu'il doit bien entendu également honorer. En outre, des travaux de génie civil sont à effectuer, des compteurs supplémentaires de coffrets électriques sont à poser de sorte que, même si le changement des têtes avance très vite, le reste prendra un peu plus de temps. Malgré le fait que les entreprises sont fortement demandées, elle espère que le changement pourra se terminer complètement d'ici la fin de l'année.

Mme la Municipale Nicole Félix relève que les luminaires éclairent à 100% actuellement. Il est prévu de terminer toutes les lumières et toute l'installation avant de les programmer avec un abaissement nocturne lorsque la télégestion sera également mise en place. Ça n'a pas de sens de programmer chaque jour le luminaire qui a été posé. Il est nécessaire d'attendre que l'ensemble du territoire soit terminé pour avoir une homogénéité dans la programmation.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'une conférence pour les seniors a été organisée avec Pro Senectute et la Police sur le thème des escroqueries « comment s'y prémunir ». Dix participants s'y étaient inscrits, ce qui est peu, mais elle souligne qu'il s'agissait d'une première. Cette conférence très intéressante a rencontré un vif succès et a été suivie d'une collation. La Municipalité espère pouvoir continuer l'année prochaine à organiser des conférences pour les seniors. Mme la Municipale Nicole Félix revient sur le Bus 65 seniors, selon le sujet mentionné sur la dernière page du Savignolan. Le prochain cours est fixé au 14 novembre 2023. Elle appelle les membres du Conseil communal à en faire de la publicité. Ce sont les CFF qui viendront expliquer comment utiliser l'application CFF pour consulter les horaires et acheter des billets. Une inscription est nécessaire car le nombre de places est limité mais il y a encore des places disponibles.

Thé dansant

Mme la Municipale Nicole Félix annonce qu'un thé dansant organisé par Pro Senectute et l'Association des familles de Savigny et environs aura lieu le 12 novembre 2023 à la grande salle du Forum de 14h00 à 17h00. Elle invite à venir y valser ou tanguer afin de faire vivre ce Forum avec les seniors et des personnes de tous les âges.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses communications.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Christian Feusi passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis s'adresse à M. le Président du Conseil communal ainsi qu'à M. le Président de la Commission des finances. Elle a relevé que, dans le courrier lu par M. le Président du Conseil communal, il a été fait mention d'une démission d'un membre de la COFIN, cette commission ayant déjà fonctionné à six membres pour le préavis 09 et non à sept membres. Ainsi, elle invite les deux présidents à s'exprimer sur ce sujet étant donné qu'aucun système de suppléance n'est prévu pour la COFIN, élue pour cinq ans.

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaite savoir la commission continuera de fonctionner à six membres ou si un remplacement est prévu.

Réponse de M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen répond qu'en ce qui concerne le préavis débattu concernant le taux d'imposition, Mme la Conseillère Mireille Roquigny s'était excusée de ne pas pouvoir participer aux séances qui ont abouti aux conclusions de la COFIN. À ce moment-là, la COFIN n'avait pas encore connaissance de sa démission. Le siège revenant aux socialistes, il ne sait pas où en sont les démarches. Selon ses connaissances, un membre de la COFIN est élu par le Conseil communal. Lors de la prochaine séance du Conseil communal, la COFIN présentera son rapport et le budget sera débattu.

Réponse de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume informe que des discussions au sein du groupe ont déjà été menées. Un membre est intéressé et il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal. S'il est valablement élu, il pourra ensuite siéger au sein de la COFIN. Ainsi et pour l'instant, la COFIN siège à six membres.

Intervention de M. le Conseiller Robin Jaccard

M. le Conseiller Robin Jaccard souhaite revenir sur le courrier du 14 juin 2023 envoyé par un groupe d'habitants du Chemin de la Fruitière et du Chemin de la Fontaine. En effet, il aimerait savoir comment sont régis les chemins communaux et qui, du canton ou de la commune, s'occupe de ces petits chemins. Il souligne que de nombreux habitants s'inquiètent de l'augmentation du trafic et de la vitesse exagérée de certains conducteurs dans ces chemins sans aucune limitation de vitesse, fréquentés par de nombreux vélos, chevaux et promeneurs.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme avoir reçu un premier courrier puis un second la semaine passée. Une réponse pour ce dossier est toujours à l'étude car il contient plusieurs volets. Elle rappelle d'abord que bien qu'étroit et pourvu de maisons surtout du côté droit en montant, le Chemin de la Fruitière n'est pas en traversée de localité et se trouve en dehors de localité. L'intérieur de localité se définit par une zone d'habitats compacte qui commence à la limitation du 50km/h. Les zones 30km/h ne peuvent être créées qu'en intérieur de localité. Ainsi, une telle zone ne pourra pas être créée au Chemin de la Fruitière.

Concernant le Chemin de la Fontaine et jusqu'à l'année passée, Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'il a servi de déviation pour les travaux de la Route du Jorat qui est une route cantonale. La Municipalité étudie actuellement l'avenir de ce chemin sans pouvoir malheureusement prendre de décision d'un claquement de doigts. Une demande à la DGMR doit être déposée en cas de souhait de limitation de vitesse ou d'autorisation de circuler.

Quant à la Route du Jorat, Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'il s'agit d'une route cantonale. La limitation de la vitesse est définie par la LRou et son règlement d'application et une route cantonale en dehors des localités est limitée à 80km/h. Elle rappelle à l'intention des membres de la Commission de gestion qui avaient étudié ce dossier que la Route de Mollie-Margot juste avant la Branche avait fait l'objet d'une demande d'abaissement de vitesse à 60km/h en 2020 ou 2021. Malgré le fait que cette requête avait été soutenue par la commune qui l'avait relayée à la DGMR, elle avait été refusée car tous les critères n'étaient pas remplis, notamment parce qu'il n'y avait pas un habitat suffisamment groupé.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en expliquant qu'il est très compliqué de demander un abaissement de la limitation de vitesse dans la mesure où la commune ne peut pas faire tout ce qu'elle veut. Cependant, elle continue à étudier les dossiers.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet remarque qu'en face de la sortie de la Coop, une fouille par une entreprise dont il ne se rappelle pas le nom avait été effectuée. Les travaux n'ayant pas été terminés de manière réglementaire, il demande que le nécessaire soit fait afin d'empêcher des grosses secousses. En effet et à l'heure actuelle, un creux important se trouve à cet endroit. Il l'a remarqué un jour où une entreprise effectuant des travaux pour la commune avait le derrière de son véhicule qui levait d'en tout cas 30cm.

Puis M. le Conseiller André Mennet revient sur un événement de juillet 2023. Des bêtes étaient venues dans le quartier du collège et la Police de Pully lui avait téléphoné pour savoir à qui elles appartenaient. Il avait alerté ses collègues. Cependant, il estime qu'avec deux ans d'étude, la Police devrait savoir que les bêtes sont munies de plaquettes aux oreilles avec des chiffres BDTA, lesquels donnent les indications de leurs propriétaires sur le site dédié.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut a appris dernièrement que de nouvelles déprédations autour de la cafétéria et la pharmacie ont eu lieu. Étant donné le crédit voté pour la pose de caméras de surveillance, il demande où en est ce projet.

M. le Conseiller Marc Cornut questionne ironiquement sur le plus beau giratoire du canton, soit celui de la Claire-aux-Moines. Il ne comprend pas pourquoi la Municipalité n'intervient pas plus radicalement auprès de l'état afin que des démarches d'amélioration de son esthétique soient entreprises et qu'il devienne enfin définitif. Il espère qu'il ne restera pas ainsi durant encore vingt ans.

M. le Conseiller questionne sur le crédit qui avait été voté pour des recherches en eau potable. Il demande où en est ce projet à l'heure actuelle.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond concernant la vidéosurveillance. Actuellement, il n'est pas facile de poser des caméras. En premier lieu, il faut élaborer un règlement, règlement qui a été accepté par le Conseil communal. S'en suit une longue procédure avec des ordonnances ainsi que des demandes à la Préfecture. Le dossier était en cours de finalisation, avec la pose de la signalétique et celle des caméras. Une nouvelle ordonnance étant sortie le 1^{er} septembre 2023, la signalétique doit être adaptée.

M. le Municipal Daniel Métraux espère que ces caméras pourront être installées en fin d'année.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix partage le désarroi de M. Marc Cornut en ce qui concerne le giratoire de la Claie-aux-Moines, lequel a usé plus d'un municipal. Elle ne pense pas pouvoir tout révolutionner. Avant d'envoyer un examen préalable, la Municipalité a sollicité un avant-projet, lequel n'a pas abouti. Elle replanche donc sur ce projet difficile, notamment parce que toute la partie du parking de la Claie-aux-Moines est considéré comme SDA. Cela signifie que pour construire un giratoire, il est obligatoire d'empiéter sur le parking donc d'empiéter sur des SDA, ce qui n'est pas accepté par le canton. Il est bien clair que la Municipalité va justifier ses arguments et se défendre mais différents points doivent encore trouver une solution, dont les pistes cyclables à l'intérieur du giratoire, les RDA et autres. Il est également nécessaire de refaire une étude de l'éclairage public dans le giratoire ainsi qu'une étude sur le bruit et, le cas échéant, sur les mesures à prendre. Pour résumer, à chaque fois qu'un projet est déposé, une nouvelle couche de demandes est ajoutée. Elle est désolée de parler ainsi devant M. le Conseiller Éric Diserens mais elle souligne le dépit de la Municipalité dans ce dossier.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond à M. le Conseiller Marc Cornut. Comme déjà annoncé lors du dernier Conseil communal, les tests microsismiques et électriques ont été effectués. La Municipalité est dans l'attente du rapport complet de l'analyse de toutes ces données. Il espère pouvoir présenter le rapport final lors de la séance du Conseil communal de fin d'année.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard rebondit sur les propos tenus par Mme la Municipale Nicole Félix car si ses souvenirs sont bons, la phase d'essai des feux signalétiques est arrivée à son terme. Il demande si ces feux sont en rapport avec le futur giratoire.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme qu'effectivement, les feux étaient à l'essai de juillet 2020 à août 2021 car légalement, un essai ne peut durer qu'une année. La DGMR a autorisé la commune de Savigny à les laisser en place parce qu'ils ont démontré leur efficacité, notamment pour la sécurité du débouché de la Route de la Séresse.

Mme la Municipale Nicole Félix confirme que les feux sont traités dans la globalité du giratoire. La période d'essai est terminée, ils ne sont pas encore validés mais seulement tolérés. De plus, ils sont loués pour un certain montant chaque année et le but est de les laisser en place afin d'être intégrés dans un projet définitif.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Boris Müller rebondit sur les feux de signalisation, conscient qu'il ne devrait pas défendre son intérêt personnel. Lorsque ceux-ci ont été installés pour une durée d'une année, il a donné son autorisation pour que les câbles soient installés sur sa propriété, sur son grillage, avec un bloc en béton, soit quelque chose d'assez laid. Alors, si cette installation devait durer encore 15 ans, il suggère de gérer le projet par zone ou de le fragmenter, feux, rond-point et piste cyclable. En effet, avec toutes ces études qui s'étaleront sur de nombreuses années, il doute de voir le projet finalisé.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin intervient au sujet du départ de M. le Conseiller Antoine Eichelberger qui a été mentionné au début de l'ordre du jour. Elle trouve qu'il serait intéressant d'avoir connaissance des motifs de départ, voire d'avoir la lecture de la démission envoyée. Elle croit savoir qu'il a déménagé hors du canton de Vaud ce qui justifie pleinement son départ, avec toute une vie professionnelle qui s'organise ailleurs. Même si elle ne peut pas parler à sa place, elle se souvient qu'il a tenu à s'exprimer sur le Conseil communal, ce qu'un jeune peut y apprendre, en soulignant qu'il s'agit d'une expérience très intéressante qu'il a appréciée.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi prend acte de l'intervention de Mme la Conseillère Josée Martin.

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi

Mme la Conseillère Daphnée Schäppi anticipe un peu malgré les températures clémentes sur l'hiver et les activités sportives dans la salle de sport parce que chaque année, elle est horripilée lorsqu'elle va chercher son fils au foot ou à d'autres activités que la porte d'entrée soit systématiquement ouverte, soit entièrement ouverte, soit juste avec un caillou malgré qu'il fasse moins dix degrés. Étant donné la recherche d'économie d'énergie partout, elle se demande s'il n'existe pas de possibilité d'amélioration.

Toujours en vue de l'hiver qui approche, elle fait une remarque par rapport aux arrêts de bus, aux éventuels nouveaux arrêts qui seront réalisés ainsi qu'aux abribus type de l'Ancienne Poste où il y a juste un toit et des immenses ouvertures de tous les côtés. Selon elle, ces abribus ne servent à rien. Elle ne sait pas s'il y a un moyen de les améliorer mais elle estime qu'il faudra en tout cas y penser lorsqu'il s'agira d'en installer des nouveaux.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux partage l'avis de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi concernant la porte d'entrée et aimerait trouver une solution à ce problème au plus vite. La journée, ce problème n'existe pratiquement pas dans la mesure où les élèves d'une école arrivent tous à l'heure et ressortent tous ensemble. Le problème réside pour les sociétés le soir en raison des arrivées tardives, la monitrice ou le moniteur doit bien, en effet à un moment donné, commencer à donner son cours.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix intervient concernant les abribus, comprenant que l'on soit frigorifié en attente du bus. Les abribus fermés doivent être transparents et les vitres sont brisées plusieurs fois par année par certains jeunes de la région.

Ainsi, la tendance actuelle est de ne plus mettre d'abribus mais juste de signaler les arrêts de bus, tel que vu à Vers-chez-les-Blancs, Montblesson ou Lausanne. Le mobilier installé à l'arrêt de bus résultant du choix et de sa responsabilité, la Municipalité de Savigny a opté pour des abribus ouverts. Il s'agit en fait d'une pesée d'intérêt entre les dégâts et la prévention du froid.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi clôt les débats et présente ses excuses pour avoir mené la séance de manière quelque peu militaire. Il la justifie par le fait qu'ayant officié durant 22 ans en tant qu'huissier, il s'était rendu compte que la parole restait parfois ouverte sans raison durant de longues minutes.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

M. le Président Christian Feusi lève la séance à 21h35, en rappelant la projection du film sur Savigny.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny félicite M. le Président Christian Feusi pour sa première séance en tant que président, sachant qu'une première séance n'est pas toujours facile à mener.

Elle souhaite introduire le film réalisé par l'excellente Mme Marjolaine Perreten, d'ailleurs primée au Festival du film d'animation d'Annecy. Elle la remercie, déclare avoir éprouvé du plaisir à travailler avec elle et souligne que sa collaboration a été appréciée. Par ailleurs, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny se dit très contente car, cette année, le Festival du film d'animation de Savigny a rencontré un franc succès. Elle espère que cela va durer tout en regrettant qu'il n'y ait jamais personne au niveau de l'État, lequel préconise pourtant beaucoup la culture et autre. Elle le regrette d'autant plus que le Festival du film d'animation de Savigny regorge de réalisateurs extraordinaires et de films proposés qui le sont tout autant.

Elle termine en souhaitant à l'assemblée beaucoup de plaisir au visionnage de ce film d'une durée de 2-3 minutes.

Le président



Christian Feusi



La secrétaire



Martine Aubry Morin